

BCRH & Associés

1 rue Courcelles
75008 PARIS

CONSTANTIN ASSOCIES

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Aubay S.A.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

établi en application de l'article L 225-177 du
Code de commerce visé à la treizième résolution

Assemblée générale mixte du 20 mai 2011

Aubay S.A.

13, rue Louis Pasteur- 92651 Boulogne-Billancourt

Aubay S.A.

Siège social : 13, rue Louis Pasteur – 92651 Boulogne-Billancourt

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L 225-177 du Code de commerce visé à la treizième résolution

Assemblée générale du 20 mai 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscriptions ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés ou certains d'entre eux, ou de certaines catégories de personnel, et / ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées, dans la limite de 3% du capital social, soit un maximum de 416.686 actions sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2010 (13 889 555 actions).

Votre Conseil d'administration disposera d'un délai qui ne pourra excéder 38 mois à compter de la présente assemblée, pour consentir des options de souscriptions ou d'achat d'actions.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires, et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

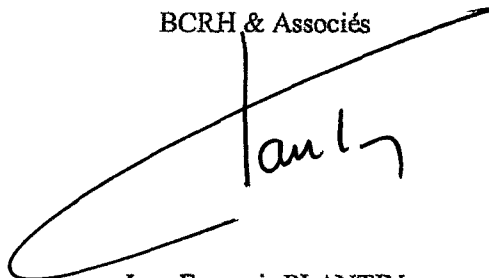
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Les Commissaires aux Comptes

Paris et Neuilly, le 27 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

BCRH & Associés

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Plantin', written over a horizontal line.

Jean François PLANTIN

CONSTANTIN ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Soumah', written over a horizontal line.

Philippe SOUMAH